



Département de la Drôme  
Arrondissement de Nyons  
COMMUNE DE VALAURIE

## ***Procès-verbal du conseil municipal d'installation du 21 mars 2026***

### **Séance du 21 mars 2026**

Date de la convocation : 17/03/2026

Nombre de membres en exercice : 15

L'an deux mille vingt-six le vingt et un du mois de mars à 18 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de la commune de Valaurie, régulièrement convoqué par Monsieur Christian FAU, maire sortant, s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme Mina COLAUX, doyenne d'âge.

Présents : Brandon BLACHERE, Mina COLAUX, Alex FROMENT, Jessica LANTHEAUME, Damien LEONARD, Josyane MAZON, Pierre MOURGUES, Sabine PROTHON, Michelle RIEU, Bastien ROZEL, Romain TOURREL, Stéphane VALENTIN.

Absentes excusées : Amanda CHABOT donne pouvoir à Josyane MAZON, Chloé BONNARD donne pouvoir à Jessica LANTHEAUME

Absent : Arnaud DELRUE

Mr Brandon BLACHERE a été élu secrétaire

Ordre du jour :

Délibérations :

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Détermination des représentants :
  - au conseil du syndicat "Valrousse"
  - au conseil du syndicat SUDEA (Syndicat de l'Union Drômoise Eau et Assainissement)
  - pour participer à l'élection des délégués du comité syndical du SDTV
  - pour participer à l'élection des délégués du SDED
- Lecture de la charte des élus.

➤ **DELIBERATIONS**

✓ Election du Maire :

Le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise à l'issue du premier tour de scrutin :

- 13 suffrages exprimés pour Mr Alex FROMENT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré élit Mr Alex FROMENT, maire de la commune de Valaurie et installe Mr Alex FROMENT en qualité de maire de la commune de Valaurie.

Abstention : 1                  Contre : /                  Pour : 13

✓ Détermination du nombre d'adjoints :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur. L'effectif légal du conseil municipal de Valaurie étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire.

Abstention : /                  Contre : /                  Pour : 14

✓ Election des adjoints au maire :

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise à l'issue du premier tour de scrutin :

- 14 suffrages exprimés pour la liste de Mme Josyane MAZON ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, élit la liste de Mme Josyane MAZON et installe :

- Madame Josyane MAZON en qualité de 1<sup>ère</sup> adjointe;
- Monsieur Brandon BLACHERE en qualité de 2<sup>e</sup> adjoint;
- Madame Jessica LANTHEAUME en qualité de 3<sup>e</sup> adjointe;
- Monsieur Bastien ROZEL en qualité de 4<sup>e</sup> adjoint;

Abstention : /                  Contre : /                  Pour : 14



- ✓ Election des délégués du Syndicat Intercommunal Groupe Scolaire Valrousse :  
Il convient de désigner quatre délégués titulaires de la commune auprès du Syndicat Intercommunal du Groupe scolaire Valrousse.

Les candidatures de représentants de la commune au sein du S.I. du Groupe Scolaire Valrousse :

Mr Damien LEONARD – Mme Amanda CHABOT – Mr Romain TOURREL – Mme Josyane MAZON

Après avoir, conformément à l'article L.5211-7 L susvisé, procédé au vote à main levée, désigne en qualité de délégués titulaires :

- Mr Damien LEONARD
- Mme Amanda CHABOT
- Mr Romain TOURREL
- Mme Josyane MAZON

Abstention : /            Contre : /            Pour : 14

- ✓ Election des délégués du SUDEA:  
Il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat de l'Union Drômoise pour l'Eau et l'Assainissement collectif (SUDEA).

Les candidatures de représentants de la commune au sein du syndicat SUDEA :

Titulaires : Mr Alex FROMENT et Mr Damien LEONARD

Suppléants : Mme Sabine PROTHON et Mr Pierre MOURGUES

Après avoir, conformément à l'article L.5211-7 L susvisé, procédé au vote à main levée, désigne :

- en qualité de délégués titulaires :
  - Mr Alex FROMENT
  - Mr Damien LEONARD
- en qualité de délégués suppléants :
  - Mme Sabine PROTHON
  - Mr Pierre MOURGUES

Abstention : /            Contre : /            Pour : 14

- ✓ Désignation de deux représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués du Comité Social SDTV

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 5 mars 2026, Madame la Présidente du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL de la TÉLÉVISION de la DRÔME dont la commune est membre, sollicite la désignation de deux représentants pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au Comité syndical.



Département de la Drôme  
Arrondissement de Nyons  
COMMUNE DE VALAURIE

Une fois désignés par les communes et EPCI, les représentants de ces collèges seront convoqués par la Présidente du SDTV 26 afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au sein du Comité syndical.

Ainsi, les collèges désigneront un délégué titulaire et un délégué suppléant, dans la limite de quinze délégués titulaires et quinze délégués suppléants.

Ont obtenu les suffrages suivants :

- Mr Alex FROMENT : 14 voix
- Mme Josyane MAZON : 14 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne en qualité de représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL de la TÉLÉVISION de la DRÔME :

- FROMENT Alex
- MAZON Josyane

Abstention : /            Contre : /            Pour : 14

✓ Désignation de deux représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués du Comité Social SDED:

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 2 mars 2026, Madame la Présidente du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme (Territoire d'énergie Drôme ou TE26) dont la commune est membre, sollicite la désignation de deux représentants pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siégeront au Comité syndical.

Une fois désignés par les communes, les représentants de ces collèges seront convoqués par la Présidente de TE26 afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au sein du Comité syndical.

Ainsi, chacun des collèges désignera, sur la base du nombre total d'habitants qu'il comprend, un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche entamée de 5.000 habitants, dans la limite de sept délégués titulaires et sept délégués suppléants par collège.

Ont obtenu les suffrages suivants :

- Mr Alex FROMENT : 14 voix
- Mme Josyane MAZON : 14 voix



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne en qualité de représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués au Comité syndical du SDED :

- FROMENT Alex
- MAZON Josyane

Abstention : /

Contre : /

Pour : 14

*Brandon BLACHERE*  
*Secrétaire de séance*



*Alex FROMENT*  
*Maire*



